

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)*L'officier de l'état civil**Sceau*(1) Premier**ENFANT****Extrait de l'acte de naissance n°** 437 /409

Le 13 juin 2005

à 13 heures 02

est né(e) (2)

Angelina, Aline, Joaquina

ALVES BEAULANT1^{re} partie: ALVES

Suivant déclaration conjointe

2^{me} partie: BEAULANT)

du choix du nom en date du : 13.06.2005

du sexe féminin

à Tournan-en-Brie
(Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e) (4) le 13 juin 2005 en cette mairie par
son père et le 20 mai 2005 en la mairie de
Rouissy-en-Brie (Seine-et-Marne) par sa mère

Délivré conforme aux registres, le 16 septembre 2017

Mentions marginales (5)*L'officier de l'état civil*
Sceau

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)*L'officier de l'état civil**Sceau***Extrait de l'acte de décès n°**

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)*L'officier de l'état civil*
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... »).

(4) Préciser s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le..., » ou « Pré-nom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ». 13